

Mandat Comité d'éthique

Objectif :

Le comité fournira une réflexion sur l'éthique et des conseils sur les questions qui intéressent le CMFC et les médecins de famille, y compris les politiques, les stratégies et les priorités du CMFC.

Buts :

1. Définir et aborder les questions d'éthique médicale d'intérêt pour le CMFC et les médecins de famille. Ceci pourrait comprendre l'élaboration de politiques.
2. Fournir des conseils au Comité de direction et au Conseil d'administration sur les questions d'éthiques qui portent sur ses stratégies et ses priorités.
3. Commenter, de la perspective de l'éthique, les politiques existantes et prévues du CMFC.
4. Consulter les groupes et organismes externes et collaborer avec eux sur des questions d'éthique médicale d'intérêt pour la médecine familiale.
5. Promouvoir l'éducation sur l'éthique, y compris le développement de ressources pédagogiques.
6. Conseiller le CMFC à l'égard d'un Code de déontologie.

Calendrier : En cours.

Type de comité : Permanent.

Responsabilité

- Le Comité d'éthique est responsable envers le Conseil d'administration du CMFC d'atteindre son objectif et ses buts, en respectant les limites des ressources prévues pour ce domaine d'activité.

Critères de sélection des membres et méthode de recrutement

Membres avec droit de vote :

- Président — nommé par le Conseil d'administration du CMFC
- Un représentant nommé par la Section des résidents
- Quatre membres nommés par le président du comité, de manière à représenter les régions géographiques du Canada.
- Un non-membre ou un membre du Collège ayant une formation universitaire ou une autre qualification reconnue ou de l'expérience en éthique médicale.
- Durée du mandat : Trois ans, renouvelable une fois, à l'exception des représentants nommés par la Section des résidents

Expertise requise :

- Il est important que les membres du comité s'intéressent ou se familiarisent à l'éthique de la médecine familiale et la bioéthique s'ils veulent contribuer efficacement aux discussions des comités et aider à analyser les politiques et les stratégies de l'organisation.

Observateurs :

- Un observateur de l'Association médicale canadienne et un observateur du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Soutien du personnel et justification

- Soutien à fournir par un ou plusieurs membres de la direction, au gré du Conseil d'administration.